



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 75688

Texte de la question

Mme Claude Greff attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent de nombreux parents d'élèves de sa circonscription pour inscrire leurs enfants dans les sections dites « SMS » (sciences médico-sociales), qui permettent, par la suite, d'intégrer des écoles d'infirmières et, plus généralement, de se diriger vers des métiers axés sur les services à la personne. En effet, tandis que la demande est de plus en plus forte, seuls quelques établissements publics proposent cette orientation, en l'occurrence seulement deux dans toute circonscription, le nombre d'élèves par classe restant limité. Par conséquent, le seul recours pour nombre de parents est d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés, dont les frais d'inscription et de scolarité sont élevés. A l'heure où le développement des services à la personne et la revalorisation des filières scolaires, autres que générales, représentent deux des grands projets du Gouvernement, elle lui serait reconnaissante de lui faire savoir si le ministère envisage la création de nouvelles classes SMS.

Texte de la réponse

La série « sciences médicosociales » est bien implantée dans le département d'Indre-et-Loire puisque deux lycées publics offrent cette formation : le lycée Léonard de Vinci à Amboise et le lycée Choiseul à Tours. La nécessité de proposer aux élèves des parcours de formation articulés avec une poursuite d'études a amené le rectorat d'Orléans-Tours à ouvrir dans ces établissements la filière SMS non seulement aux élèves issus de la classe de seconde mais également à certains élèves, titulaires d'un BEP du secteur sanitaire et social, grâce à la mise en place de classes de première d'adaptation. Par la suite, soucieux de conduire le plus grand nombre de bacheliers de la série sciences médico-sociales à une réussite aux concours d'entrée dans les écoles d'infirmières qui est la voie choisie majoritairement par ces élèves, il a mis en place dans cinq établissements de l'académie, dont les deux précités, des formations d'initiative locale consacrées à un renforcement de leurs compétences en vue de préparer ce type de concours. Actuellement, le rectorat d'Orléans-Tours compte sur la création récente du baccalauréat professionnel service de proximité et vie locale pour faire évoluer l'offre de formation de l'ensemble de la filière. De plus, la rénovation de la série SMS, actuellement à l'étude, permettra de mieux préparer ses bacheliers à une poursuite d'études par un renforcement de la formation technologique et scientifique adaptée aux secteurs sanitaires et sociaux. De manière générale, la politique rectorale sera d'améliorer la lisibilité de la carte des formations en recherchant des cohérences dans une même filière, en fonction du taux d'insertion professionnelle dans les différents domaines concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75688

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9640

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 992